

29.10.2013 - 08:20 Uhr

**bonus.ch: plus de trois quarts du portefeuille des caisses-maladie est constitué d'assurances complémentaires***Lausanne (ots) -*

Le site comparateur bonus.ch a analysé un échantillon de 50'000 demandes d'offre effectuées par l'intermédiaire du comparatif des primes-maladie (assurance de base et complémentaires), dans le but de déterminer quels sont les produits d'assurance complémentaire les plus sollicités par les assurés.

**Intérêt non négligeable pour les assurances complémentaires**

On constate une part non négligeable d'intérêt envers les assurances complémentaires par rapport aux assurances de base. Plus de trois quarts du portefeuille des caisses-maladie sont constitués d'assurés avec une ou plusieurs assurances complémentaires. Lors d'une demande d'offre pour l'assurance-maladie de base, ce sont plus de 40% des assurés qui souhaitent obtenir une offre pour un ou plusieurs produits d'assurance complémentaire. L'assurance d'hospitalisation est celle qui sollicite le plus d'intérêt avec 21.1%. À noter que plus de quatre assurés sur cinq sont affiliés auprès de la même caisse-maladie pour l'assurance de base et les complémentaires. La proposition du conseiller fédéral, Monsieur Alain Berset de séparer l'assurance-maladie de base et les complémentaires, faisant notamment l'objet du feu contre-projet à la caisse-unique, aura sans doute du mal à être soutenue compte tenu de la forte interdépendance base-complémentaires constatée. On relève également que de plus en plus de jeunes s'intéressent aux assurances complémentaires. C'est la tranche d'âge 26-35 ans qui montre le plus d'intérêt avec 21.3%, suivie des 30-45 ans avec 19.9%.

**L'utilité d'une assurance d'hospitalisation en division commune**

En ce qui concerne l'assurance complémentaire d'hospitalisation, c'est la "division commune" qui est la plus demandée avec 63.8%, suivie de la division "semi-privée" avec 26.8% et de la "division privée" avec 9.4%. Suite à l'introduction du nouveau financement hospitalier au 1er janvier 2012, permettant l'hospitalisation hors du canton de domicile, la question de l'utilité d'une telle couverture se pose. En effet, la couverture "division commune" a perdu beaucoup de son intérêt. Les assurés devraient donc bénéficier d'un rabais important: jusqu'à 50% pour la "division commune" et de 10 à 25% pour les divisions "semi-privée" et "privée".

**Attention à la forte évolution des primes**

Pour certains produits, la prime évolue en fonction de l'âge. Elle peut donc être multipliée par cinq, voire plus au fil des ans. Par exemple, pour une assurance complémentaire d'hospitalisation, les personnes de plus de 70 ans devront s'acquitter d'une prime dépassant dans certains cas les CHF 350.-.

**Changement d'assurance: ne pas se précipiter**

Il faut absolument éviter de résilier son assurance complémentaire actuelle avant d'être affilié auprès d'une nouvelle caisse-maladie. Le nouvel assureur n'est pas obligé d'accepter une demande d'affiliation ou il peut le faire sous réserve, et la caisse actuelle de l'assuré n'a pas l'obligation de le reprendre après résiliation. L'assuré risque dès lors de se retrouver sans couverture.

**Tableaux et graphiques détaillés:**

[http://www.bonus.ch/RDP-20131029\\_FR.pdf](http://www.bonus.ch/RDP-20131029_FR.pdf)

**Contact:**

bonus.ch SA  
Patrick Ducret  
Directeur  
Avenue de Beaulieu 33  
1004 Lausanne  
021 312 55 91  
[ducret@bonus.ch](mailto:ducret@bonus.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100746085> abgerufen werden.